

1. BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15849 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB FACADES - SIREN : 752297076							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12				Néant ☐			
		Exercice N clos le 31/12/2025					
		Brut	Amortissements, provisions	Net			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA	0	0			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0
		Frais de développement	CX	0	CQ	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 290	AG	1 290	0
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	0	AM	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0
		Constructions	AP	0	AQ	0	0
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	81 707	AS	73 425	8 282
		Autres immos corporelles	AT	174 203	AU	81 946	92 256
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	0	AW	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	0	CT	0	0
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	0	CV	0	0
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	0
		Prêts	BF	0	BG	0	0
		Autres immobilisations financières	BH	14 029	BI	0	14 029
		Total (II)	BJ	271 229	BK	156 662	114 567
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	24 556	BM	0	24 556
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0
		Marchandises	BT	0	BU	0	0
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	278 496	BY	16 315	262 181
		Autres créances (3)	BZ	158 688	CA	0	158 688
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0
		V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	122 038	CE	0	122 038
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	710 848	CG	0	710 848	
	Charges constatées d'avance (3)	CH	1 357	CI	0	1 357	
	Total (III)	CJ	1 295 982	CK	16 315	1 279 667	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	0		0		
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM	0		0		
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN	0		0		
Total général (I à VI)		CO	1 567 211	1A	172 977	1 394 234	
(1) Droit au bail	0	(2) à moins d'un an	CP	14 029	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.	0	stocks	0	créances	0		

AKS

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				AB FACADES - SIREN : 752207075		Néant ☐		
						Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé)			100 000	)	DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	0	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)			EK	0	)	DC	0
	Réserve légale (3)					DD	100 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	0	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1	0	)	DF	0
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants)			EJ	0	)	DG	15 620
	Report à nouveau					DH	0	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	407 335	
	Subventions d'investissement					DJ	0	
	Provisions réglementées					DK	0	
	TOTAL (I)					DL	622 955	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	0	
	Avances conditionnées					DN	0	
	TOTAL (II)					DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	0	
	Provisions pour charges					DQ	0	
	TOTAL (III)					DR	0	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	0	
	Autres emprunts obligataires					DT	0	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	0	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI	0	)	DV	305 370
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	0	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	121 906	
	Dettes fiscales et sociales					DY	142 570	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	0	
	Instrument financier à terme					D1	0	
	Autres dettes					EA	201 433	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	0	
	TOTAL (IV)					EC	771 279	
Écart de conversion passif et différence d'évaluation					ED	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	1 394 234		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	0	
			- Écart de réévaluation libre			1D	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	0		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	771 279		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	0			

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AB

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

AB

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences			1 187	105	2	1 290
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage			70 944	2 481		73 425
Autres immobilisations corporelles			64 887	17 060		81 946
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			137 018	19 646	2	156 662

AS

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés		16 315		16 315
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL		16 315		16 315

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Dépréciations de l'actif circulant

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Personnel - Autres charges à payer	60 731	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	167	
État - Charges à payer	380	
TOTAL	61 278	

AS

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

AB

AB FACADES

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 rue de la Forge
Parc d'activités des Roquassiers
13300 SALON DE PROVENCE
RCS SALON DE PROVENCE 752 207 076

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 407 335,24 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	407 335,24 euros
A titre de dividendes aux associés	400 000,00 euros
Soit 400,00 euros par part	
Le solde	7 335,24 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 22 955,18 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 399 600 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 30 juillet 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros

AB
OB

(contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 700 000,00 euros, soit 700,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 700,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 699 300,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2023 : 600.000 euros, soit 600 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 600 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 599 400 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2024 : 700 000,00 euros, soit 700,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 700,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 699 300,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**



AB
OB